

ou son (ce n'est pas arbitre), de procéder par amendement. Sans attendre, l'exécutif teste les parlementaires de son propre camp.

Le sujet a animé le petit-déjeuner de la majorité mardi matin à Matignon. Mercredi matin, les chefs de parti - Stanislas Guerini (Renaissance - ex-En Marche), Edouard Philippe (Horizons) et François Bayrou (Modem) ont abordé le dossier avec la Première ministre Elisa-

ment. Edouard Philippe, qui avait milité en vain au début du premier quinquennat pour un relèvement rapide de l'âge de la retraite, devrait s'exprimer ce vendredi à Fontainebleau lors des Journées parlementaires du groupe Horizons. Un avis très attendu. Elisabeth Borne prendra aussi la parole à cette occasion.

Jusqu'à là prudent sur la mise en œuvre de la réforme des retraites, l'exécutif se montre depuis lundi

qui anticipe un système de retraite durablement déficitaire.

Une autre option que le PLFSS serait d'attendre le début d'année 2023 pour un projet de loi travail-retraites, avec passage au Parlement au printemps, en ouvrant des concertations d'ici-là. « Mais il n'est pas du tout certain que le climat social soit plus favorable, au contraire », pointe un des pilotes de la réforme. En outre, « pour concerter et chercher les

se montre depuis lundi beaucoup plus déterminé à aller de l'avant.

Sur le contenu de la réforme, le jeu reste ouvert. « Les modalités opérationnelles ne sont pas connues à ce jour », a souligné Olivier Véran. La piste de l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation

paraîtra, avec des mesures intégrées plus tard dans la loi travail.

Pour faire adopter le PLFSS, le gouvernement est de toute façon convaincu qu'il devra en passer par l'article 49.3. En y ajoutant un volet réforme des retraites, il mettrait la droite dans l'embarras, alors que L.R plaide depuis des années pour un relèvement de l'âge légal. La réunion avec les partenaires sociaux prévue lundi prochain au ministère du Travail s'annonce tendue. ■

Les administrations publiques se sont enrichies en 2021

FINANCES PUBLIQUES

Le patrimoine net des administrations publiques, qui tient compte du passif et des actifs, a augmenté de 147 milliards d'euros en 2021.

Il représentait 18,8 % du PIB, loin du pic de 58 % enregistré en 2007.

Isabelle Couet
@icouet

Après le trou d'air du Covid, la situation patrimoniale des administrations publiques s'est améliorée en 2021. C'est ce que montre une étude du site Fipeco, spécialisé dans les finances publiques, publiée mercredi. « Les administrations se sont enrichies l'an dernier, ce qui peut sembler paradoxal compte tenu du niveau toujours plus élevé de la dette », commente François Ecalte,

l'auteur de la note. « Il est important de souligner que cet enrichissement n'est pas le résultat d'un investissement mais provient surtout d'effets de valorisation », précise l'ancien magistrat de la Cour des comptes.

La valeur du patrimoine net public, que les économistes néokeynésiens mettent parfois en avant pour minimiser les inquiétudes sur la dette de la France, a atteint 471 milliards d'euros à la fin 2021. Ce montant correspond à la différence entre l'actif et le passif des administrations. Entre 2020 et 2021, le patrimoine net a augmenté de 147 milliards d'euros et est passé de 14 % à 18,8 % du PIB.

Ces chiffres s'appuient sur les comptes de patrimoine publiés par l'Insee. Comme il s'agit de comptabilité nationale, les estimations sont en valeur de marché, contrairement à la norme « maastricht-

tienne », qui repose sur la valeur faciale. Ainsi, alors que la dette publique de la France au sens du traité de Maastricht a bondi de 165 milliards à 2.813 milliards d'euros (soit 112,5 % du PIB), le passif des administrations a augmenté de « seulement » 101 milliards, à 3.854 milliards d'euros (154,1 % du PIB).

Hausse des taux

« La hausse des taux d'intérêt a conduit à déprécier cette valeur de 96 milliards d'euros », détaille François Ecalte. La remontée des taux réduit mécaniquement la valeur actualisée des dettes. Compte tenu du fort rebond de la croissance, le ratio sur PIB a décliné de 162,5 % en 2020 à 154,1 % en 2021.

Imputable essentiellement aux administrations centrales, le passif est constitué aux trois quarts par des titres de créance (notamment les obligations du Trésor). Contrairement à la dette de Maastricht, il intègre aussi des charges à payer aux fournisseurs de l'Etat, aux bénéficiaires de prestations sociales... En revanche, les engagements pour les retraites ne sont pas inclus. Pris comme référence par le FMI

ou l'OCDE, le passif n'est pas le meilleur reflet de la réalité, selon Fipeco. « L'Etat rembourse le plus souvent ses obligations à l'échéance, donc à leur valeur faciale », rappelle François Ecalte. Le montant maastrichtien serait donc plus pertinent.

Le poids des routes

De l'autre côté de l'équation, les actifs financiers des administrations ont augmenté de 101 milliards, dont 60 milliards de réévaluation liés aux cours de Bourse. Ils se composent à 41 % d'actions et de participations (notamment celles du por-

tefeuille de l'Etat actionnaire). Les actifs non financiers, dont la valeur dépend pour près de moitié des terrains bâtis et pour 28 % des routes, ont augmenté de 147 milliards par rapport à 2020. « Mais le prix des actifs publics est souvent théorique car ils sont inaliénables », souligne Fipeco.

Si la valeur du patrimoine net des administrations publiques est passée de 28 % du PIB en 1995 à 58 % en 2007, elle enregistre une baisse de 40 points depuis, sur fond d'explosion du passif. La crise financière reste un point de rupture indépassable. ■

471

MILLIARDS D'EUROS

La valeur du patrimoine net public français à la fin 2021.

RETROUVEZ
LE DÉCRYPTAGE
DE L'ÉCONOMIE DE
DAVID BARROUX
TOUS LES JOURS
À 7H55

Les Echos



Et votre journée devient plus belle